



Plainte pour viol entre mineurs

Par **citrouille92**, le **22/06/2015** à **15:46**

bonjour,

Il y a trois semaines, le commissariat de ma ville (brigade des mineurs) m'annonce qu'une plainte pour viol a été déposée contre mon fils de 16 ans et que le dossier serait transmis à une autre brigade plus spécialisée dans une ville voisine. Or depuis trois semaines, je n'ai aucune convocation, pas une seule information si ce n'est que mon fils doit être affecté dans un autre lycée et que son dossier est entre les mains de l'inspection académique. Plus le temps passe, plus je doute du bien-fondé de la plainte. Si celle-ci n'est pas justifiée, puis-je porter plainte à mon tour pour diffamation ?

par avance, je vous remercie

Par **Visiteur**, le **22/06/2015** à **16:23**

Bonjour,

êtes vous bien certaine que c'était le commissariat qui vous a appelé ? que dit votre fils de tout ça ?

Par **citrouille92**, le **22/06/2015** à **16:35**

Oui c'est bien le commissariat de ma ville, j'ai vérifié et mon fils tombe des nues, c'était une relation consentie et pour lui c'est du grand n'importe quoi.